

Direction Générale des Finances Publiques

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012021** et clos le **31122021** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration :  
SIE DE MONTPELLIER SUD EST  
156 RUE ALFRED NOBEL  
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**  
Identification du destinataire  
**SARL ANGELIKE**  
**Mas Saint Jacques**  
**VAUGUIERES LE BAS**  
**34130 MAUGUIO**

<b>651</b> Insp. IFU	<b>62557</b> N° dossier	<b>39228039200037</b> N° Siret
-------------------------	----------------------------	-----------------------------------

**B ACTIVITÉ**  
Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
**Restauration**  
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement :  
l'ancienne adresse en cas de changement :

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)  
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :   
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

**1 Résultat fiscal**  
Bénéfice imposable au taux normal :   
Bénéfice imposable au taux de 15 % :   
Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) :   
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% :

**2 Plus-values**  
Plus-values à long terme imposables au taux de 15% :   
Plus-values à long terme imposables au taux de 19% :   
Autres plus-values imposables au taux de 19% :   
Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% :   
Plus-values exonérées art.238 quindecies :

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**  
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art.44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15% <input type="text"/>	

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

**1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**  
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

**2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)** Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)   
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :   
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)   
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE** L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?  OUI Si oui, indication du logiciel utilisé **CADOR**

ECF  Nom et adresse du prestataire

**OGA/OMGA**  **Viseur conventionné**   
Nom, adresse, téléphone :  
- Professionnel de l'expertise comptable : AFE LUNEL 85 avenue clement ader 34170 Castelnau le lez  
- Conseil :  
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :  
N° d'agrément

A **LUNEL** le **31032022** Signature et qualité du déclarant **RENGEARD LINE GERANTE**

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification, ainsi qu'un droit de suppression des données.



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL ANGELIKE**  
et Date de clôture de l'exercice **31122021**

**J DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater )	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

**L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SARL ANGE LIKE		Mas Saint Jacques		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		VAUGUIERES LE BAS		34130 MAUGUIO				
SIRET		3 9 2 2 8 0 3 9 2 0 0 0 3 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122021		31122020		
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	120 500	012		120 500	120 500	
		014	1 195	016	1 195			
	Immobilisations corporelles*	028	30 998	030	30 688	311	696	
	Immobilisations financières* (1)	040	23	042		23	23	
	<b>Total I (5)</b>	044	<b>152 716</b>	048	<b>31 883</b>	<b>120 834</b>	<b>121 219</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production * Marchandises *	050		052			49	
		060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070				
		072		074			6 550	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	25 610	086		25 610	17 852	
	Charges constatées d'avance *	092	494	094		494	453	
	<b>Total II</b>	096	<b>26 104</b>	098		<b>26 104</b>	<b>24 903</b>	
	<b>Total général (I + II)</b>	110	<b>178 820</b>	112	<b>31 883</b>	<b>146 938</b>	<b>146 122</b>	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			7 622		7 622	
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			762		762	
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132			80 000		80 000	
	Report à nouveau	134			37 819		26 381	
	Résultat de l'exercice	136			781		11 439	
	Provisions réglementées	140						
<b>Total I</b>	142			<b>126 985</b>		<b>126 204</b>		
Provisions pour risques et charges	154							
<b>Total II</b>	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			19 600		19 600	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			221		33	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 27 )	172			132		285	
Produits constatés d'avance	174							
<b>Total III</b>	176			<b>19 952</b>		<b>19 918</b>		
<b>Total général (I + II + III)</b>	180			<b>146 938</b>		<b>146 122</b>		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	23	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SARL ANGELIKE</b>		Néant		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Exercice N clos le <b>31122021</b>		Exercice N-1 clos le <b>31122020</b>		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons / services * intracommunautaires }	215	214		22 359	
		217	218			
			218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226	37 324	32 598	
	Autres produits		230	4 178	5 870	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	<b>41 502</b>	<b>60 827</b>
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
Variation de stock (marchandises) *			236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		6 754	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	49	925	
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	17 091	18 951	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	1 792	838	
Rémunérations du personnel *			250	17 500	17 000	
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	3 963	4 535	
Dotations aux amortissements *			254	385	385	
Dotations aux provisions			256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259	262			
		260	262	(115)		
Total des charges d'exploitation (II)			264	<b>40 665</b>	<b>49 388</b>	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			270	<b>837</b>	<b>11 439</b>	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294	56		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	300			
		348	300			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306			
	<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>			310	<b>781</b>	<b>11 439</b>
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	<b>781</b>	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	989	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	991	992	342	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345	344	993		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	127			
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346	655	641	350
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643	645	647	37 324
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648	649	990	
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>			352		354
	Bénéfice col. 1					
Déficit col. 2						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....113.474.....dont imputés sur le résultat :				360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>			370		372	
Bénéfice col. 1						
Déficit col. 2						
					<b>36 543</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	120 500	402		404		406	120 500				
	Autres	410	1 195	412		414		416	1 195				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	21 144	442		444		446	21 144				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	9 854	472		474		476	9 854				
Immobilisations financières		480	23	482		484		486	23				
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>152 716</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>152 716</b>				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	1 195	502		504		506	1 195				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	20 822	532	121	534		536	20 943				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
Autres immobilisations corporelles		560	9 480	562	264	564		566	9 744				
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>31 498</b>	<b>572</b>	<b>385</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>31 883</b>				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
						⑥	⑦	⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

## 2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2021

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
<b>Totalisation</b>								

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL ANGELIKE**Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982	113 474		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis			
Déficits imputés						983			
Déficits reportables						984	113 474		
Déficits de l'exercice						860	36 543		
Total des déficits restant à reporter						870	150 017		
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381	931	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325	931		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380	3 032	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31|12|2021

N° SIRET 39228039200037

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ANGELIKE

ADRESSE ( voie ) Mas Saint Jacques VAUGUIERES LE BAS

CODE POSTAL 34130 VILLE MAUGUIO

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HELBERT Prénom(s) GERALD  
 Nom marital  % de détention 51,00 Nb de parts ou actions 255  
 Naissance : Date 15021959 N° département 75 Commune PARIS Pays FRANCE  
 Adresse : N° 10 Voie RUE E.MANET  
 Code postal 34670 Commune BAILLARGUES Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique RENGEARD Prénom(s) LINE  
 Nom marital RENGEARD % de détention 49,00 Nb de parts ou actions 245  
 Naissance : Date 13111962 N° département 79 Commune LOIZE Pays FRANCE  
 Adresse : N° 10 Voie RUE E.MANET  
 Code postal 34670 Commune BAILLARGUES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.